



# VILLE DE CROUY (Aisne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Séance du 19 Décembre 2018 à 19 H 00**

**Présidence de Monsieur Daniel MOITIÉ, Maire.**



Conseillers  
en exercice : 23  
  
Présents : 13  
Votants : 16  
Absents : 10

**La séance ouverte, sont présents :**

M MOITIÉ Daniel, Maire,  
Mme CORDEVANT Viviane, M PRIGENT Pascal, M JEAN Jean-Yves,  
Mme DROMACQUE Jeanine, Adjoints,  
M PELLETIER Alain, Mme DERIGNY Lydie, M ZAJAC Philippe, M LENOBLE Pierre,  
M MARCHAL Jean-Bernard, M FELIX Fabrice, Mme HUBATZ Josette, M WUILLOT  
Didier.

**Absentes, pouvoirs :**

Mme DE BROSSARD Isabelle représentée par M LENOBLE Pierre,  
Mme DECARNELLE Aurélie représentée par Mme DROMACQUE Jeanine,  
Mme BELLIER Alexandra représentée par M PRIGENT Pascal.

Date de la  
convocation :  
13 décembre 2018

**Absente excusée :** Mme GORET Florence.

**Absents :** M GUIONVAL Patrick, Mme MIEL Nathalie, Mme VERMA Cécile,  
Mme FOULIER Cécile, Mme LAINÉ Ludivine, M DABOVAL Nicolas.

**Secrétaire de séance :** M ZAJAC Philippe.



<b>2018-12-19/086</b>	<b>rapporteur</b>
<b>FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES</b>	M MOITIÉ
<b>LOCATION DU CHAPITEAU – TARIF AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019</b>	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis un chapiteau pour le mettre à la disposition des habitants de la commune et des associations pour leurs manifestations.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif de location pour les particuliers, comme suit pour l'année 2018 :

100,00 € pour un week-end + 200,00 € de caution.

Le locataire devra fournir une attestation d'assurance et deux personnes pour aider au montage réalisé par 2 agents techniques. Le chapiteau ne pourra être installé que sur la commune de Crouy.

Le prêt sera gratuit pour les associations crouysiennes.

La recette sera imputée à l'article 7083 du budget de la commune.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
16	0	0	0

Transmis en Sous-Préfecture  
le :  
Publié le :

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

D. MOITIÉ